

-----  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 10 avril 2018**  
**CO 029 DE**

Page 1/2

Étaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT (départ 22h50), Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Guy AUBERT, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Raphaël GAGNEUR Bernard DODANE, Josiane SCARABOTTO, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Gilles BEDER à Michel FRANCONY, Guy DAVID à Jacques FAIVRE, Cyril ACCARD GUILLOIS à Bernard BRUNEL, Eric TOURNEUR à Colette GIRARD, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Pascal DROGREY à Roger GROS, Dominique PELLIN à René GUINERET, Sébastien JACQUES à Véronique LAMBERT, Claudine ROUEFF à Patrice VILLALONGA, soit 10 pouvoirs détenus par des Conseillers.

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 94  
Présents : 66  
Votants : 76

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, Florent GAILLARD à Guy AUBERT, Marie-Ange CAPRON à Josiane SCARABOTTO, soit 3 voix délibératives à des Suppléants.

Assistait à titre consultatif : Antoine MARCELIN, Pascal BONVALOT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Étaient Excusés : Philippe BRUNIAUX, Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Frédéric LAMBERT, Jean BOYER, Michel BONTEMPS.

Étaient absents : André VIONNET, Rémy VIENNET, André PROST, Gérard BOUDIER, Jean-Baptiste MERILLOT, Nelly BUYS, Philippe RIOU, Hubert MOTTET, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Bernard LAUBIER, Gérard MATHIEU.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis DUFOUR.

Convocation faite le : 29 mars 2018

**Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2018.**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion du syndicat (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des délégués communautaires. Dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires.

L'information est même renforcée dans les EPCI de plus de 10 000 habitants qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, puisque le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

-----  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 10 avril 2018**  
**CO 029 DE (SUITE)**

Page 2/2

**Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2018.**

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet de département et aux maires, mais aussi faire l'objet d'une publication.

Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au Conseil Communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Délégués sur l'évolution financière de la CCAPSCJ en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Le budget primitif 2018 devra répondre au mieux aux préoccupations des usagers, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2018 ainsi qu'à la situation financière locale.

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,

1 / PREND acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 de la CCAPSCJ ;

2 / ADOPTE les orientations budgétaires 2018.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Michel FRANCONY

